



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

L'ESSENTIEL 2023



Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des **RESIDUS M**énagers



**GÉRER SES DÉCHETS,  
C'EST AUSSI SIMPLE QUE ÇA !**

**CONNECTEZ-VOUS  
SUR SIETREM.FR**

DISPONIBLE SUR  
Google Play

Disponible sur  
App Store

**DÉCOUVREZ LA NOUVELLE APPLICATION SIETREM**  
**DISPONIBLE SUR GOOGLE PLAY ET L'APP STORE.**

**0 800 770 061**

Service & appel  
gratuits

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)  
[info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)



*Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30*

# Sommaire

1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SIETREM	02
2	LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	04
3	LE FLUX DES DÉCHETS DU SIETREM EN 2023	06
4	LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE	08
5	LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES	10
6	LE TRAITEMENT	12
7	UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ	17
8	UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ	20
9	LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION : UNE PRIORITÉ POUR LE SYNDICAT	22



## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

- **Directeur de la publication :**  
Christian ROBACHE
- **Directeur délégué :** Benoît BREVSSE
- **Rédaction, pilotage et coordination :**  
Service communication du SIETREM
- **Chiffres et données :** SIETREM
- **Crédit photos :** SIETREM, Citeo, DR
- **Conception Graphique :** Studio V. Graph
- **Impression :** AzurPartner

# Edito

L'objectif des élus et des équipes du SIETREM reste le même depuis le début de ce mandat : garantir un service de gestion des déchets de proximité toujours plus performant et adapté aux besoins des habitants, tout en maîtrisant les coûts. Notre syndicat se veut novateur, toujours en quête de nouvelles solutions permettant d'optimiser ses équipements et de préserver les ressources naturelles. L'année 2023 a été marquée par plusieurs temps forts qui illustrent cette politique.

Ainsi, pour anticiper la loi Anti-Gaspillage alimentaire et Économie Circulaire (AGEC) qui impose aux collectivités territoriales de proposer aux habitants une gestion différenciée des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le syndicat a expérimenté plusieurs méthodes de tri à la source de ce type de déchets sur 3 communes volontaires. Cette phase de test permettra de déterminer les solutions les plus pertinentes qui seront mises en œuvre dans les 31 communes membres du SIETREM.

Lors de cette année 2023, de nouveaux services de collecte ont également été mis en place. Je pense notamment à la nouvelle organisation de la collecte des encombrants sur rendez-vous qui a été déployée également à Courtry et Champs-sur-Marne et qui se développera dans les années à venir à l'échelle de tout le territoire.

De plus, suite au succès rencontré dans les écoquartiers de Bussy-Saint-Georges et de Montévrain, les communes de Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Courtry, Dampmart, Lognes, Noisiel et Saint-Thibault-des-Vignes se sont vues équipées de bornes réservées aux grands cartons.

Enfin, l'automne 2023 a été ponctué par un événement majeur : l'inauguration du centre de tri qui traite jusqu'à 25 000 tonnes d'emballages et papiers par an. Lors de cette journée, les visiteurs ont pu comprendre l'intérêt de leur geste de tri grâce à la découverte

de cette installation et aux nombreuses animations sur la bonne gestion des déchets. À l'occasion de ce moment festif, j'ai eu le plaisir d'annoncer le lancement du nouveau site internet [sietrem.fr](http://sietrem.fr) qui a été totalement repensé pour faciliter l'accès à l'information. En parallèle, l'application mobile SIETREM a également été créée. Je vous invite à la télécharger sans plus tarder !

Je vous laisse découvrir les informations essentielles de l'année 2023 dans les pages qui suivent et n'oubliez pas, je ne jette pas, je trie ! ■



**Christian ROBACHE,**  
Président du SIETREM,  
Vice-Président du Département  
de Seine-et-Marne,  
Maire de Montévrain

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE



## Le SIETREM et son territoire

Situé au nord du département de la Seine-et-Marne, à l'est de la petite couronne parisienne et limitrophe du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 172 km<sup>2</sup>.

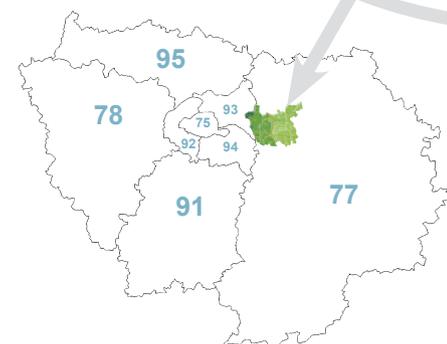
Le syndicat regroupe 29 communes de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'Établissement Public Territorial (EPT) N°9, Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées au sein de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et 19 communes sont adhérentes à la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT9 ont délégué la compétence de la collecte et du traitement au SIETREM ■

### EN CHIFFRES

**29** communes de Seine-et-Marne

**+2** communes de Seine-Saint-Denis sont regroupées au sein du syndicat.

**309 901** habitants (population totale en 2023).





## Les compétences

Le SIETREM exerce les compétences de la collecte, du traitement et de la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire.

### À ce titre, il assure :

- La prévention des déchets,
- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs),
- La collecte des ordures ménagères résiduelles,
- La collecte sélective (emballages, papiers et verre),
- La collecte :
  - des déchets verts,
  - des encombrants,
  - des déchets des marchés,
  - des biodéchets (dans le cadre de l'expérimentation),
  - des déchets communaux,
  - des points d'apport volontaire pour le verre,
  - des points d'apport volontaire enterrés.
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries et de trois déchetteries mobiles,
- La valorisation des ordures ménagères par incinération et la production d'énergie électrique,
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre.
- La valorisation organique.

## Organisation du SIETREM

En 2023, le SIETREM est présidé par Christian ROBACHE, Maire de Montévrain et est administré par un comité syndical de 105 membres dont 12 vice-présidents. Une équipe de 30 agents œuvre au quotidien pour le bon fonctionnement du service public. Pour voir la composition du bureau syndical, connectez-vous sur [sietrem.fr](http://sietrem.fr) ou sur l'**application mobile SIETREM** ■

# 2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets est un ensemble d'actions mises en œuvre afin d'éviter, de réduire ou de retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribuent aux flux des déchets (prévention quantitative). Elle a également pour objectif de limiter la nocivité des déchets et/ou de leur traitement (prévention qualitative).

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021/2026 a été établi d'après les objectifs de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), avec les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) ■



## STOP PUB

OUI  
à l'info des  
collectivités



*Réduisons nos déchets : non à la publicité !*

Le taux de boîtes à lettres équipées d'autocollant Stop pub (constaté lors des sensibilisations en porte-à-porte) s'élève à 25,8 %. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a un objectif d'équipement de 35 % en 2031.

## LES FAITS MARQUANTS 2023

### ➤ Récupération du textile

En 2023, 85 bornes d'apport volontaire sont implantées sur le territoire du SIETREM. Leur nombre est en augmentation. 714 tonnes de textiles d'habillement, linge de maison et de chaussures ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées, soit une légère augmentation (+1,4 %) par rapport à 2022. Ce chiffre représente 2,3 kg par habitant. La moyenne nationale se situe à 3,9 kg/habitant et la moyenne en Île-de-France s'élève à 3,5 kg/habitant.

### ➤ Expérimentation du tri à la source des biodéchets

Dans une démarche vertueuse de gestion des déchets et afin de se conformer à la loi qui impose aux collectivités de proposer une solution de tri à la source des biodéchets, le SIETREM a lancé en mars 2023 une expérimentation d'un an dans 3 communes volontaires (centre-ville de Bussy-Saint-Georges, sur toute la commune de Gournay-sur-Marne et le quartier le Village de Lognes).

Selon le lieu d'habitation, plusieurs solutions (compostage partagé, collecte en porte-à-porte et apport volontaire) ont été proposées aux habitants afin qu'ils puissent trier leurs déchets alimentaires ■



UN HABILLAGE SPÉCIFIQUE A ÉTÉ ÉLABORÉ POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR ACCOMPAGNER AU MIEUX LES HABITANTS.

## Réduisons nos déchets, compostons !

### > Le compostage individuel

L'opération de promotion du compostage domestique, lancée en 2008, se poursuit avec succès aussi bien dans l'habitat pavillonnaire que dans l'habitat collectif. La pénurie internationale de bois ainsi que l'échéance du tri à la source des biodéchets a engendré une augmentation importante des délais de livraison des composteurs.

En 2023, 1 866 composteurs ont été distribués aux habitants du territoire (soit 55 % de plus qu'en 2022) et 1 190 nouveaux foyers ont été équipés (+50 % par rapport à l'an dernier). 189 personnes ont été initiées à cette pratique par le SIETREM. Les animations grand public ont permis de sensibiliser 732 habitants ■

### > Le compostage partagé de proximité

#### En pied d'immeuble

En 2023, 3 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés dans des résidences. Le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts pour initier la démarche (à partir de 10 foyers volontaires par site). On peut estimer à environ 50 kg/hab/an la quantité de biodéchets détournée des ordures ménagères. 31 référents de site de compostage partagé ont été formés par un organisme de formation au référentiel ADEME. Afin de les accompagner au mieux, un logiciel de suivi de site et une lettre d'informations mensuelle leur ont été mis à disposition en 2023. Au total, 2 439 foyers collectifs pratiquent le compostage collectif (soit 3,2 % des résidences du territoire).

#### De quartier

11 nouveaux sites ont été installés en 2023. Le nombre de sites de quartier s'élève désormais à 25 avec au total 232 participants identifiés. On peut estimer à environ 39 kg/hab/an la quantité de biodéchets détournée des déchets ménagers résiduels ■



### > Le compostage pédagogique

Le compostage se poursuit dans les différents établissements du territoire (scolaire, EHPAD, associations...). 11 nouveaux sites ont été installés en 2023. Au total, 67 établissements pédagogiques et 1 EHPAD sont équipés. Comme pour le compostage collectif, le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts à la condition que les déchets de restauration scolaire soient déposés dans le composteur et qu'un jardin de démonstration soit créé pour l'utilisation future du compost. ■



DES FORMATIONS POUR LES RÉFÉRENTS DE SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ SONT RÉGULIÈREMENT ORGANISÉES PAR LES SERVICES DU SIETREM



#### À NOTER ...

Le SIETREM aide les habitants à financer leur composteur en prenant à sa charge 62 % de son prix d'achat. Une participation de 20 € est demandée lors du retrait du matériel.

## BILAN DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE DEPUIS 2008 :



# 14 039

composteurs ont été vendus

# 9 597

 foyers ont été équipés en zone pavillonnaire

# 23 525

habitants de zone pavillonnaire sont équipés (base Insee septembre 2023)

# 17,9 %

de foyers pavillonnaires du territoire du SIETREM sont équipés

# 2 491

 tonnes d'ordures ménagères ont été évitées

# 3

## LE FLUX DES DÉCHETS DU SIETREM EN 2023



### LEGENDE

- Collecte
- Traitement
- Valorisation matière et énergétique
- P à P Porte à porte
- PAVE Apport Volontaire Enterré
- PAV Apport Volontaire aérien
- SUEZ Filières



# 4 LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE

Les 31 communes sont entièrement conteneurisées pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective.

Trois conteneurs sont fournis à l'ensemble des habitants :



Un bac est réservé aux **ordures ménagères résiduelles** (poubelle à couvercle grenat),



Un bac est dédié aux **emballages et aux papiers** (poubelle à couvercle jaune),



Un bac est destiné aux bouteilles, pots et bocaux en **verre** (poubelle à couvercle vert).



Un bac dédié exclusivement aux **déchets végétaux** (poubelle à couvercle marron) sur Dampmart.



Un bac mis en place dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des biodéchets (poubelle à couvercle marron) sur les communes de Bussy-Saint-Georges (centre-ville) et Lognes (quartier Le Village).



À NOTER ...



En 2023, on compte

**76 359**

bacs d'ordures ménagères

**65 759**

bacs dédiés à la collecte des emballages et papiers

**60 325**

bacs destinés au verre **sur tout le territoire du SIETREM.**

**1 155**

bacs à déchets verts **sur la commune de Dampmart.**

**169**

bacs destinés à la collecte des biodéchets **sur une partie des communes de Bussy-Saint-Georges et Lognes.**

## L'évolution des tonnages collectés en porte-à-porte en 2023 (par rapport à 2022)

- Ordures ménagères résiduelles : - **2,2 %**
- Verre : - **2,9 %**
- Emballages et papiers : + **2,3 %**
- Encombrants : - **14,2 %**
- Déchets verts : + **15,3 %**



## Les Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)

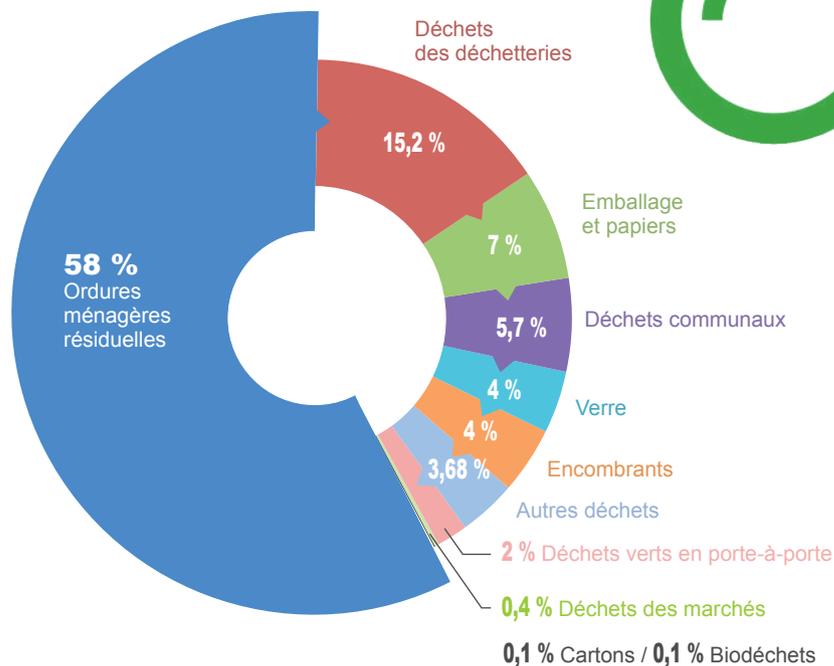
155 Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE) sont installés au sein de l'éco-quartier les Roseaux à Montévrain et 79 dans l'éco-quartier le Sycomore à Bussy-Saint-Georges. Ce mode de gestion des déchets est à la disposition des habitants pour les ordures ménagères, le verre, les emballages et papiers ■

Le nombre de bornes destinées aux grands cartons a fortement augmenté sur l'année 2023 en passant de 26 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 47 en fin d'année. Ces équipements sont installés sur les communes de Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Georges, Champs-sur-Marne, Courtry, Dampmart, Lognes, Montévrain, Noisiel et Saint-Thibault-des-Vignes). ■

## Quantité de déchets collectés (moyenne par habitant en 2023)

- Emballages et papiers : **34 kg/hab**
- Verre : **18 kg/hab**
- Ordures ménagères résiduelles : **268 kg/hab**
- Encombrants : **19 kg/hab**
- Déchets verts : **9 kg/hab**

## RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

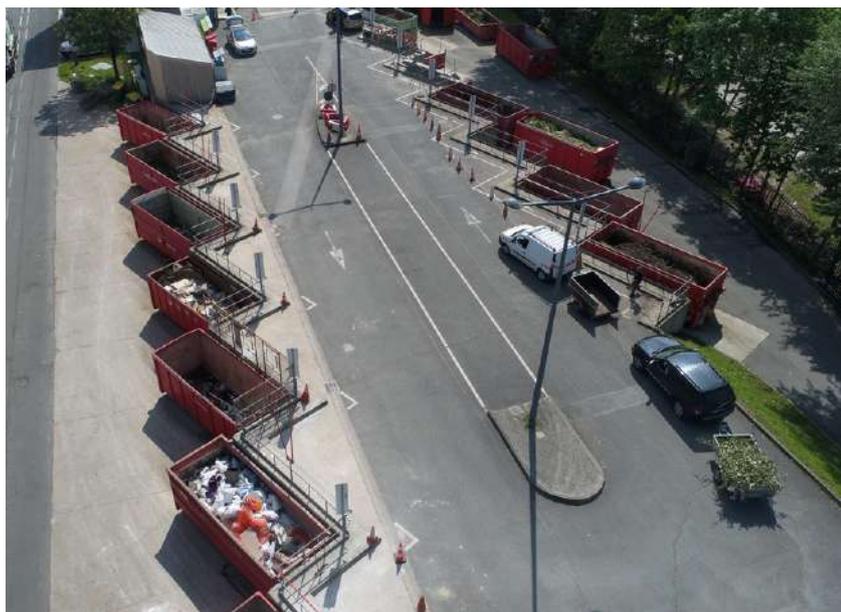


Mise en place à Chelles en 2022, la nouvelle organisation de collecte des encombrants sur rendez-vous a été étendue sur les communes de Courtry et de Champs-sur-Marne en 2023. Ce service remplace la collecte des encombrants à date fixe.

Il a été pensé afin d'apporter aux habitants un maximum de souplesse dans la gestion de leurs déchets encombrants. Ce système permet également de supprimer les points de collecte imposants de certains collectifs ainsi que l'étalement mensuel des tas d'encombrants sur le domaine public et les fouilles intempestives ■



# LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES



## Déchetteries mobiles

Le service de déchetterie mobile a été reconduit en 2023 sur les communes de Thorigny-sur-Marne, Dampmart et Courtry.

921 visiteurs ont profité de ce dispositif qui a permis de collecter au total 63 tonnes de déchets (soit 20,8 % de plus qu'en 2022) ■

Le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries implantées dans les communes de Chelles, Croissy-Beaubourg, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Chanteloup-en-Brie.

- En 2023, 200 899 visiteurs se sont rendus dans les déchetteries du SIETREM.
- Le ratio de collecte de déchets en déchetteries a augmenté de 14 % par rapport à 2022. En 2023, le poids de déchets par visiteur était de 124 kg. Les apports les plus importants par visiteur sont observés sur Chelles (172 kg/visiteur), Croissy-Beaubourg (131 kg/visiteur) et Saint-Thibault-des-Vignes (115 kg/visiteur) ■

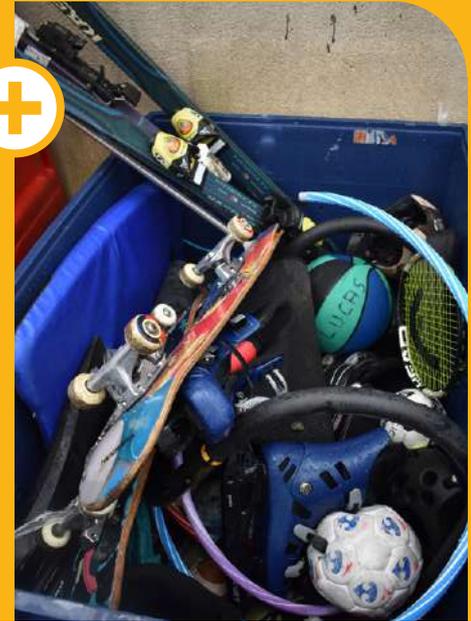
# PLUS

## de déchets valorisés

Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC), le SIETREM a signé une convention avec l'éco-organisme Ecologic pour la reprise des articles de sport et de loisirs (non électriques et électroniques) et des articles de bricolage et de jardin thermiques (les équipements d'outillage manuel thermique, petits ou grands, destinés au bricolage ou au jardinage des particuliers).

Ainsi, au cours du premier trimestre 2023, de nouveaux contenants ont été mis en place dans les 5 déchetteries du SIETREM afin de les collecter et leur donner une seconde vie.

Les articles en bon état ou réparables seront révisés et réemployés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Des dons seront faits à des associations ou ils seront revendus à bas prix dans des recycleries et ressourceries. Les articles trop usés seront récupérés afin d'être recyclés en de nouveaux produits, en fonction de l'état des matériaux qui les composent. Si cela n'est pas possible, ils seront valorisés en énergie via l'incinération ■



### LES TYPES DE DÉCHETS ACCEPTÉS ET LES REPRENEURS ASSOCIÉS

Type de déchets acceptés	Mode de traitement	Poids en kg/hab/an		
		2021	2022	2023
<b>Gravats</b>	ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)	16,46	16,11	18,17
<b>Déchets verts</b>	Compost Val d'Europe	17,07	13,28	14,64
<b>Encombrants non incinérables</b>	ISDND (Installation de Stockage de Déchets non Dangereux)	30,41	25,04	29,34
<b>Encombrants incinérables</b>	UVE (Unité de Valorisation Énergétique)	2,25	2,75	3,03
<b>Bois</b>	Compost Val d'Europe	0,69	0,69	0,92
<b>Ferrailles</b>	CORNEC	0,96	1,56	1,89
<b>Cartons</b>	VEOLIA	1,44	1,28	1,38
<b>Journaux / Magazines</b>	VEOLIA	0,41	0,30	0,33
<b>Déchets Dangereux Diffus</b>	CHIMIREC	0,41	0,29	0,36
<b>Autres (Eco-organismes et autres filières de reprise)</b>	DEEE/COREPILE/ECODDS/ECOMOBILIER et autres	8,12	9,19	10,45
<b>Textiles (apport volontaire)</b>	Re-fashion	2,25	2,27	2,30
<b>Total</b>		<b>80,45</b>	<b>72,77</b>	<b>82,81</b>

# 6 LE TRAITEMENT

## L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située à Saint-Thibault-des-Vignes dispose de **2 lignes de fours** (d'une capacité de **8 tonnes/heure** pour la ligne N°1 et de **12 tonnes/heure** pour la ligne N°2) et d'un turbo alternateur de **10 MW**.

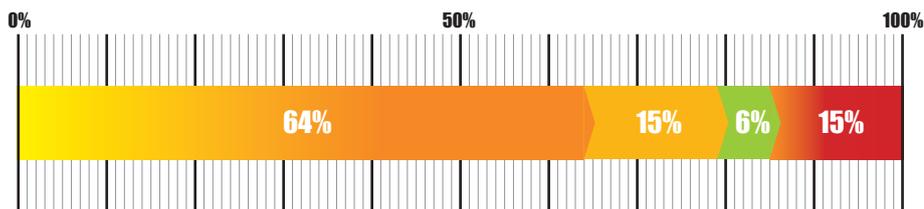
En 2023, l'UVE a produit **72 311 MWh** et vendu **62 447 MWh** à EDF.



VUE DE L'EXTÉRIEUR DE L'UVE



### MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS



- Valorisation énergétique par incinération
- Valorisation matière par recyclage
- Valorisation organique par compostage
- Enfouissement



## BILAN DU FONCTIONNEMENT DE L'UVE EN 2023

- Le site a réceptionné un total de 160 484 tonnes de déchets en 2023. 150 735 tonnes ont été incinérées sur site, 4 068 tonnes ont été évacuées vers d'autres usines d'incinération et 5 681 tonnes ont été enfouies. Le SIETREM perçoit une redevance sur l'ensemble des tonnages extérieurs reçus et/ou incinérés.
- Une légère remontée du rendement moyen des fours est observée en 2023. Cela traduit un meilleur fonctionnement du four de la ligne 1.
- En 2023, les déchets collectés en porte-à-porte par le SIETREM représentaient 50,7 % des apports sur l'usine de valorisation énergétique (en baisse de 2,4 % par rapport à l'année précédente). Les conventions passées par le SIETREM avec d'autres collectivités représentaient 14,7 % des apports (+ 1,2 % par rapport à 2022). 30,7 % des apports provenaient de clients extérieurs (soit une augmentation de 1,8 %).



LE GRUTIER CONVOIE LES ORDURES MÉNAGÈRES VERS LES FOURS

Cet équipement dispose d'une capacité de traitement nominale de 155 000 tonnes de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals).

Les mâchefers sont évacués par transport routier sur différentes unités de valorisation situées en France. Le SIETREM recherche en permanence des solutions pour que ces déchets ultimes soient traités au plus près de son UVE pour limiter l'empreinte carbone.

À noter qu'en 2023, l'indicateur de performance énergétique s'élève à 74 %, ce qui permet au SIETREM de bénéficier d'un taux réduit de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ■



LES MÂCHEFERS SONT STOCKÉS SUR LE SITE DE L'UVE AVANT D'ÊTRE ACHÉMINÉS VERS DES UNITÉS DE VALORISATION

## Le tri des emballages et papiers

EXTÉRIEUR DU CENTRE DE TRI



Le centre de tri du SIETREM possède une capacité de 25 000 t/an de déchets recyclables issus de la collecte sélective.

Il dispose de 174 équipements dont 125 convoyeurs, soit 1,258 km et 1 450 m<sup>2</sup> de passerelles. Une fois triés et mis en balles, les emballages sont stockés puis envoyés vers des filières de valorisation.

Le site a accueilli en 2023 les collectes du SIETREM ainsi qu'une partie des collectes du SIETOM 77 (de la région de Tournan-en-Brie), du SMITOM Nord et du SYCTOM de Paris (commune de Noisy-le-Grand) par l'intermédiaire de conventions ■

LE CENTRE DE TRI DISPOSE DE 174 ÉQUIPEMENTS DE DERNIÈRE GÉNÉRATION, DE 125 CONVOYEURS SOIT 1,258 KM ET DE 1 450 M<sup>2</sup> DE PASSERELLES.



## ÉVOLUTION DES TONNAGES DES MATIÈRES VALORISISÉES

	QUANTITÉS EN TONNE	
	2022	2023
Journaux / magazines	1 258	1 303
Cartons	2 538	3 218
Emballages en plastique	1 316	1 805
Briques alimentaires	107	74
Acier	329	346
Aluminium	73	113
Autres papiers	1 150	291
<b>TOTAL EMBALLAGES TRIÉS</b>	<b>6 771</b>	<b>7 150</b>
<b>TOTAL VERRE</b>	<b>5 902</b>	<b>5 615</b>
<b>REFUS</b>	<b>3 387</b>	<b>2 744</b>

## À NOTER ...



Une nette amélioration du pourcentage des refus de tri\* a été enregistrée cette année (25 % en 2023 contre 33 % en 2022).

Pour améliorer la qualité du tri, des campagnes de communication importantes sont menées tout au long de l'année par le SIETREM.

\*refus de tri : déchets indésirables mis par erreur dans le bac de tri.




## Un nouveau parcours de visite

Suite à la reconstruction du centre de tri, un nouveau parcours de visite pédagogique a été imaginé pour que petits et grands puissent découvrir et comprendre le processus de tri des emballages. Vidéos, jeux numériques, photographies, exposition... Un soin tout particulier a été porté à cet espace ludique. Il a été présenté le samedi 30 septembre 2023 lors de l'inauguration du centre de tri. En plus des visites scolaires, le syndicat a ouvert l'accès à ce parcours au grand public. Les habitants peuvent réserver un créneau de visite sur le site internet et l'application mobile du SIETREM ■

# LA VALORISATION MATIÈRE

Les emballages ont de la valeur, donnons-leur une seconde vie !

LES TONNAGES 2023



**3 218**

TONNES COLLECTÉES  
d'emballages en carton



**6 384 512**



OU

**12 077 154**



**1 805**

TONNES COLLECTÉES  
d'emballages en plastique



**2 068 530**



**346**

TONNES COLLECTÉES  
d'acier



**4 498**



OU

**4 844**



**113**

TONNES COLLECTÉES  
d'aluminium



**66 218**



OU

**33 109**



**5 615**

TONNES COLLECTÉES  
de verre



**12 476 530**



À SAVOIR

Le verre  
se recycle  
à l'infini

# UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ

## 1 Les entreprises sous contrat avec le SIETREM

ENTREPRISES	NATURE DE LA PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ECHEANCE
<b>SEPUR</b>	Déchets verts	MP* 3 ans+1	27/02/2024
<b>SEPUR</b>	Collecte OM	MP* 8 ans Lot1	31/05/2025
	Collecte sélective Encombrants		
<b>POLYCEJA / DERICHEBOURG</b>	Collecte OM PAVE	MP* 8 ans Lot2	31/05/2025
	Collecte sélective PAVE		
<b>GENERIS - VEOLIA</b>	Exploitation du centre de tri	MP* 6 ans	30/06/2024
<b>SUEZ RV ENERGIE</b>	Traitement par incinération	DSP** 20 ans	31/12/2025
<b>AUBINE-VEOLIA</b>	Déchetteries	MP* 5 ans	30/10/2028
<b>AUBINE-VEOLIA</b>	Déchets communaux	MP* 4 ans	30/06/2027
<b>SULO</b>	Conteneurisation	MP* 4 ans	30/01/2027
<b>OURRY</b>	Apport Volontaire VERRE	MP* 3 ans+1	31/12/2023
<b>SUEZ RV IDF</b>	Valorisation et traitement des encombrants issus de la collecte en porte-à-porte	MP 4 ans	31/12/2024

\* MP : marché public

\*\* DSP : délégation de service public



## 2 Les indicateurs économiques

Tous les chiffres de ce chapitre proviennent de la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF.

### DÉCOMPOSITION DU COÛT DU SERVICE PAR POSTE DE DÉPENSE

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	2023		2022	
CHARGES	TOTAL EN €	EN € / HAB.	TOTAL EN €	EN € / HAB.
Charges de structure	2 017 394 €	7 €	1 713 242 €	6 €
Charges de communication	751 771 €	2 €	629 591 €	2 €
Prévention	330 969 €	1 €	272 738 €	1 €
Charges techniques	38 105 488 €	123 €	38 229 762 €	123 €
Pré-collecte et collecte	14 364 742 €	46 €	14 140 351 €	46 €
Transport	1 490 590 €	5 €	2 186 659 €	7 €
Traitement	22 087 843 €	71 €	21 788 269 €	70 €
<i>Dont TGAP</i>			2 246 784 €	7 €
Enlèvement des déchets dangereux	161 003 €	1 €	114 483 €	0 €
<b>Total des charges HT</b>	<b>41 205 622 €</b>	<b>133 €</b>	<b>40 845 332 €</b>	<b>131 €</b>
<b>TVA acquittée</b>	<b>833 834 €</b>	<b>3 €</b>	<b>696 792 €</b>	<b>2 €</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>TOTAL EN €</b>	<b>EN € / HAB.</b>	<b>TOTAL EN €</b>	<b>EN € / HAB.</b>
Recettes industrielles	12 734 186 €	41 €	9 425 793 €	30 €
Soutiens éco organismes	2 116 342 €	7 €	2 157 590 €	7 €
Aides	73 422 €	0 €	73 422 €	0 €
<b>Total des produits</b>	<b>14 923 950 €</b>	<b>48 €</b>	<b>11 656 805 €</b>	<b>38 €</b>
<b>COÛT DU SERVICE PUBLIC / COÛT AIDE TTC</b>	<b>27 111 178 €</b>	<b>87 €</b>	<b>29 885 318 €</b>	<b>96 €</b>
TEOM	19 763 765 €	64 €	18 968 358 €	61 €
Contribution des collectivités	10 579 936 €	34 €	10 073 137 €	32 €
<b>COÛT IMPUTÉ / CONTRIBUTION DES USAGERS</b>	<b>30 343 701 €</b>	<b>98 €</b>	<b>29 041 495 €</b>	<b>93 €</b>
<b>POPULATION</b>	309 901 hab.		310 620 hab.	

## DÉCOMPOSITION DES COÛTS PAR FLUX

2023	FLUX DE DÉCHETS											TOTAL
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages JRM Cartons	Verre	Déchets des déchetteries	Encombrants	Déchets verts	Déchets des services techniques	Déchets des marchés	Dépos Plus	Biodéchets	Textiles	
Coût complet	21 537	9 821	1 303	4 052	1 875	465	1 581	116	305	151	0	41 206
Coût technique	11 967	7 028	1 169	3 860	1 875	465	1 581	71	305	151	0	28 471
Coût partagé	11 684	5 470	1 121	3 741	1 770	465	1 581	71	305	151	- 4	26 355
Coût aidé HT	11 684	5 417	1 107	3 735	1 770	465	1 581	71	305	151	- 9	26 277
Coût fiscal (TVA acquittée)	105	80	11	386	8	46	158	1	28	12	0	834
Coût aidé TTC	11 789	5 497	1 118	4 121	1 777	511	1 738	72	333	164	- 9	27 111



### DÉFINITIONS



**Coût complet :**  
total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers

**Coût technique :**  
coût complet diminué des recettes industrielles

**Coût partagé :**  
coût technique diminué des soutiens des éco-organismes

**Coût aidé HT :**  
coût partagé diminué des aides

**Coût aidé TTC :**  
coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée

## 3 Taux et produits votés pour la TEOM en 2023

En 2023, le montant de TEOM par habitant sur le territoire du SIETREM était de 98 €. Il reste inférieur aux dernières moyennes nationales (128 €/hab.) et de la Région Île-de-France (134 €/hab.) connues ■

# 8 UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ



Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides, issus de l'incinération) sont réalisées. Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de référence pour l'ensemble des rejets.

Les variations de concentration (faibles) proviennent de la fluctuation de la nature des déchets. Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement, et sont adressées, pour contrôle, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) de Seine-et-Marne ■

## Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE

Les prélèvements ont été effectués entre le 28 avril et le 30 juin 2023 sur les 8 points de prélèvement (2 points-témoïn et 6 points en zone de retombée maximale en rapport avec les vents dominants). L'ensemble des analyses a été confiée au BUREAU VERITAS.

Les points-témoïn sont situés à Brou-sur-Chantereine et Guermantes, les points de mesure en zone de retombée maximale sont situés à Lagny-sur-Marne, Pomponne (ajouté en 2022), Saint-Thibault-des-Vignes et Torcy ■

### REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les performances de l'usine restent très positives avec des concentrations en polluants largement inférieures aux normes.

Des contrôles en continu et inopinés sur les rejets atmosphériques indiquent que les quantités de dioxines et furanes sont 5 fois inférieures à la norme.

Concernant les rejets d'Oxyde d'Azote, ils sont 2 fois inférieurs au seuil réglementaire.

Les concentrations de polluants sont stables d'une année sur l'autre et également inférieures aux limites réglementaires ■



### À NOTER ...

**Pour connaître les résultats précis, reportez-vous au rapport d'activité administratif en ligne sur le site internet [sietrem.fr](http://sietrem.fr), rubrique " Nous valorisons votre action - Téléchargements - Rapports d'activité "**

### REJETS AQUEUX

D'une manière générale, la qualité des rejets aqueux est similaire aux années précédentes. La qualité d'eau rejetée est très inférieure aux limites règlementaires (80 % en moins environ) sur les principaux indicateurs. Une nette diminution (-7 %) des volumes rejetés est observée.

Le rejet des eaux propres se déverse dans la Marne ou complète le bassin tampon étanche de 460 m<sup>3</sup>. Les eaux sales sont totalement recyclées sur le site pour le refroidissement des mâchefers en circuit fermé ■

# 9 LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION : UNE PRIORITÉ POUR LE SYNDICAT



Le SIETREM mène depuis plusieurs années une politique de modernisation des supports de communication du syndicat. En 2023, ce sont les outils numériques du syndicat qui ont été adaptés. Ainsi, depuis le mois d'octobre 2023, le site internet a été refondu.

Nouvelle interface, nouvel habillage et nouvelles fonctionnalités... la navigation a été repensée et facilitée afin que les usagers puissent obtenir toutes les informations pratiques en quelques clics. L'objectif : mettre en avant le geste de tri de la population et présenter le rôle et les missions du syndicat. Pour cela, de nombreux services sont désormais disponibles : calendriers des collectes par adresse, formulaire de commande et de maintenance des bacs, demande de badges d'accès aux déchetteries, agenda des manifestations, localisation des points d'apport volontaire...

En novembre 2023, l'application mobile SIETREM a été développée. Les habitants peuvent désormais retrouver l'ensemble des services du syndicat sur leur smartphone en téléchargeant cet outil gratuitement sur Google Play et l'AppStore.



## Le plan de communication et ses objectifs

Le plan de communication est défini par le Bureau Syndical, et les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

La communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du SIETREM en matière de gestion des déchets. Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser la population à la réduction et au tri des déchets. En plus des supports classiques à disposition de la population tels que les guides, plaquettes, adhésifs, affiches..., le site internet et l'application mobile du SIETREM centralisent toutes les informations dont les habitants ont

besoin. Pour être toujours plus réactif et proche du public, de nombreux messages sont régulièrement postés sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn. Ponctuellement, des animations événementielles sont organisées par le syndicat et, à la demande des collectivités adhérentes, le SIETREM participe très régulièrement à des festivités municipales ou intercommunales pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets. De nombreuses actions pédagogiques sont menées, notamment à destination des enfants afin de les sensibiliser aux bons gestes dès le plus jeune âge ■





## LES FAITS MARQUANTS 2023

- Poursuite de la refonte de tous les supports de communication d'après la nouvelle charte graphique
- Campagne de communication 360° dans le cadre du lancement du service de collecte des encombrants sur rendez-vous à Courtry et Champs-sur-Marne
- Poursuite de l'agencement du parcours de visite pédagogique du centre de tri
- Organisation de l'inauguration du centre de tri
- Création de vidéos sur le tri dans le cadre de l'inauguration du centre de tri
- Réalisation de gazettes pour les élus du SIETREM
- Réalisation d'une campagne de communication 360° pour relancer le geste de tri des emballages
- Création de nouveaux jeux pédagogiques
- Refonte totale du site internet et création d'une application mobile
- Création d'une campagne de communication 360° pour promouvoir le nouveau site et l'application mobile
- Campagne de communication sur l'expérimentation de la collecte des biodéchets

### Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations scolaires qui se déroulent en classe, en présence de l'enseignant. Afin de répondre au mieux à leurs attentes, l'intervention se déroule en deux sessions : 1<sup>ère</sup> session sur la prévention et l'incinération des déchets – 2<sup>e</sup> session sur le tri des déchets et le recyclage (soit 2 fois une heure et demie).

**3 317 élèves ont suivi les deux sessions de sensibilisation, dont 2 980 élèves de primaire. Ce chiffre est en constante évolution comparée aux deux années précédentes (2022 = 2 865 élèves, 2021 = 2 933 élèves) ■**



### Les animations en centres de loisirs

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes durant les vacances scolaires des animations adaptées aux enfants de cycle 3 (CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>) dans les centres de loisirs. L'objectif est d'aborder la thématique du tri à travers le jeu.

**En 2023, 284 enfants ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets ■**

### Les visites des équipements

Des visites de l'Unité de Valorisation Énergétique sont aussi proposées en complément des sensibilisations scolaires. **En 2023, 399 personnes ont visité la structure.**

Depuis l'inauguration du centre de tri le 30 septembre 2023, des visites du centre de tri sont proposées au grand public. **En 2023, 482 personnes ont visité cet équipement ■**



## Les sensibilisations en mairie

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes une intervention des éco-agents auprès de leurs personnels, pour les sensibiliser au tri sur leur lieu de travail.

**La sensibilisation a été menée dans 3 communes en 2023, soit 79 agents sensibilisés au total ■**

## Les sensibilisations en porte-à-porte

Au cœur du métier d'éco-agent, la sensibilisation directe de l'usager « en porte-à-porte » est l'opération principale de communication de proximité. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir les informations ainsi que toute la documentation nécessaire sur la bonne gestion de leurs déchets, les consignes de tri et les services proposés par le SIETREM pour l'évacuation de leurs déchets ménagers.

**En 2023, 22 195 foyers ont reçu la visite d'un éco-agent ■**



## LA SENSIBILISATION LORS DES ÉVÈNEMENTS

À la demande des communes, les éco-agents participent ponctuellement à des manifestations municipales pour sensibiliser les habitants à la bonne gestion des déchets. À l'occasion de certaines opérations nationales (semaine européenne de la réduction des déchets, semaine du développement durable...), le SIETREM organise des événements sur tout le territoire.

**Au total, 2 693 personnes ont été sensibilisées lors des manifestations municipales, dans 13 communes différentes ■**





À NOTER ...

## Le numéro vert

Le numéro vert est un numéro d'appel téléphonique mis à disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotations-maintenance de conteneurs, questions sur le tri, horaires d'accès en déchetteries... Les agents de ce service gèrent également les mails, et les courriers des habitants.

**En 2023,  
12 669 appels, mails  
et courriers ont été gérés  
par ce service** ■



L'INAUGURATION DU CENTRE DE TRI S'EST DÉROULÉE EN PRÉSENCE DE JEAN-FRANÇOIS PARIGI, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET DE NOMBREUX ÉLUS DU TERRITOIRE.





# Je ne jette pas, je trie !



Z.A.E. La Courtilière  
3, rue du Grand Pommeraye  
77400 Saint-Thibault-des-Vignes

**0 800 770 061**

Service & appel  
gratuits

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)  
[info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)



*Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30*